

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 35/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

**Toutes les rues de la communes et les voies départementales en agglomération –
Sté LITTORAL ESPACES VERTS**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 25 février 2025 – de Mme Justine REVEL – de la Sté Littoral Espaces Verts
– Agence Pays de Saint-Omer – 3600 rue des Hautes Rives – 62129 ECQUES ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour l'élagage aux abords du
réseau Haute Tension pour ENEDIS sur l'ensemble de la commune.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par alternat manuel ou par feu tricolore avec une restriction
sur chaussée, au droit du chantier, sur toutes les rues de la commune et les voies départementales
(en agglomération), pour la réalisation de travaux d'élagage aux abords du réseau Haute Tension à
partir du 25/02/2025 pour une durée de deux mois.

ARTICLE 2 : Pour les rues où l'alternat ne serait pas possible, la circulation sera interdite durant la
durée des travaux (de 15 minutes à 4 heures maximum).

ARTICLE 3 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux – pour toutes
les rues de la commune et les voies départementales (en agglomération) pendant toute la durée des
travaux.

ARTICLE 4 : La Sté Littoral Espaces Verts – Agence Pays de Saint-Omer – 3600 rue des Hautes Rives –
62129 ECQUES chargée des travaux, mettra en place la signalisation et les déviations nécessaires.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail :

gdp.dunkerque@lenord.fr –

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail :

cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Mme Justine REVEL – de la Sté Littoral Espaces Verts – Agence Pays de Saint-Omer – 3600
rue des Hautes Rives – 62129 ECQUES – e-mail : courrier-enedis@lev-hdf.fr

Fait à HERZEELE, le 25 février 2025

Le Maire

S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 25 février 2025

Le Maire, S.FRANCKE

